

FICHE TARIFAIRE

Tarifs en vigueur au : 01/02/2020

La Résidence Castellane est habilitée partiellement à l'aide sociale pour 30 places, la réactualisation de ces tarifs hébergement est fixée par arrêté du Président du Conseil Départemental.

Pour les autres places, la réactualisation des tarifs hébergement est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants

Tarifs Prix de Journée

Chambre individuelle	Résidents + 60 ans	Hébergement temporaire
	85,50 € <input type="checkbox"/>	93,00 € <input type="checkbox"/>

Tarifs bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement / Prix de Journée

Chambre individuelle	Résidents + 60 ans	Résidents - 60 ans
	60,59 € <input type="checkbox"/>	77,17 € <input type="checkbox"/>

Dépôt de garantie, versé à l'admission

Hébergement Permanent	2 602 € <input type="checkbox"/>	Hébergement Temporaire	2 831 € <input type="checkbox"/>
-----------------------	----------------------------------	------------------------	----------------------------------

Forfait hospitalier 20 € déduit en cas d'absence et sous conditions

TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur) AU 01/02/2020

applicables uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans

GIR 1 - 2	19,22 € / jour
GIR 3 - 4	12,20 € / jour
GIR 5 - 6	5,17 € / jour

TARIFS PRESTATIONS ANNEXES TVA en vigueur

(actualisé annuellement dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles)).

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement
Les tarifs sont affichés dans l'établissement.

Restauration Tiers : Tarifs des prestations affichés à l'accueil et en salle de restauration
(invité, personne extérieure à l'établissement)

Autres prestations proposées par l'établissement

Tarif unité téléphonique	0,15 €	Clef de la chambre	28,30 €
Forfait déplacement	8,10 €	Caution médaillon système	83,22 €
Forfait long déplacement	0,3963 €/km	d'appel malade (sur indication médicale)	

par commodité, il sera appliqué 0,39 €/km dans la facture

Le résident - Nom et Prénom :
ou pour le résident, le représentant légal :
Nom et Prénom :
Date :
Signature :

Le Directeur
d'Etablissement :
Date
Signature :